

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 720** Subvention (5.000 euros) à l'Association d'Histoire Sociale CGT et de solidarité des usines Citroën (11e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et Mme Danielle POURTAUD,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association d'Histoire Sociale CGT et de solidarité des usines Citroën ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et Mme Danielle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association d' Histoire Sociale CGT et de solidarité des usines Citroën, 94 rue Jean Pierre Timbaud, 75011 PARIS, 75007 Paris au titre de 2013. 153942 ; 2013\_07135.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574 comme suit :

3.000 euros, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire ;

2.000 euros rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.

